



**Monsieur Edouard PHILIPPE**  
**Premier Ministre**  
**Hôtel Matignon**  
**57, rue de Varenne**  
**75007 PARIS**

Privas, le 25 août 2017

Monsieur le Premier Ministre,

Nous souhaitons collectivement appeler votre attention sur les conséquences néfastes pour le territoire ardéchois de la suppression des emplois aidés officialisée le 9 août dernier.

Dans l'attente des mesures qui seront annoncées par le gouvernement pour redynamiser l'emploi nous vous demandons solennellement de surseoir à l'extinction brutale des dispositifs de contrats aidés existants, Contrat Unique d'Insertion (CUI) et Emplois d'avenir. Par ailleurs, conscients de la nécessité de faire évoluer les politiques de l'emploi, nous vous proposons des mesures de nature à favoriser le dynamisme de notre territoire.

En Ardèche, le premier impact de la remise en cause des dispositifs de contrats aidés sera l'incidence désastreuse sur le plan social pour les bénéficiaires eux-mêmes : la suppression d'un millier de contrats aidés se répercutera immédiatement sur notre taux de chômage qui s'élève aujourd'hui à 10.4% de la population active.

Sachez, Monsieur le Premier Ministre, que nous ne partageons pas l'analyse portée depuis Paris, sur la pertinence des emplois aidés. Le Département accompagne 6 200 bénéficiaires du RSA et peut certifier que les contrats aidés constituent de véritables leviers d'insertion plus efficaces dans de nombreuses situations pour renouer avec l'emploi, que les formations, en particulier pour les personnes qui en sont le plus éloignées. Mais la réalité de notre territoire est bien plus inquiétante encore car l'Ardèche, fort peu dotée en centres de formation, ne disposera malheureusement pas de solutions de remplacement à court terme.

Le second impact affectera la qualité des services rendus au public. Vous le savez, et c'est bien cela que vous contestez, ces dispositifs sont principalement activés par les collectivités territoriales et le monde associatif pour des missions d'intérêt général. Nous ne nions pas l'existence d'effets d'aubaine mais nous pouvons vous assurer qu'ils sont marginaux.

Or, l'application d'une telle décision menacerait des secteurs d'activités entiers, parmi les plus fragiles alors même qu'ils apportent des services de proximité indispensables à la population. Nous citerons, à titre d'exemples, la prise en charge des personnes âgées dépendantes en établissements ou à domicile, l'accueil périscolaire des enfants, la filière culturelle, les associations sportives. Les collectivités ardéchoises soutiennent les acteurs locaux et les citoyens qui, au quotidien, réinventent les territoires ruraux et font vivre nos campagnes.

Que dirons-nous demain aux associations sportives et culturelles qui ne pourront plus financer les professionnels qui proposent des activités qui font vivre nos villages ? Comment les communes assureront-elles la prise en charge des enfants dans le cadre des temps périscolaires ? Qui soutiendra les personnes âgées à domicile ? Comment les EHPAD et les établissements pour personnes handicapées parviendront-ils à équilibrer leur budget et à prendre en charge leurs résidents dans la dignité ?

Dans le secteur marchand, des filières dynamiques et innovantes telles que le tourisme, l'action culturelle, les circuits courts, l'agrotourisme, seront également impactées.

Le troisième impact de la mesure relève du cumul des dispositions prises par le Gouvernement aux dépens des collectivités territoriales. Le Département et les communes ardéchoises fortement contraints par les baisses des dotations aux collectivités et des compensations des allocations individuelles, n'ont cessé, au cours des derniers exercices budgétaires de réduire leurs dépenses tout en préservant l'essentiel : la qualité des services aux populations.

Ce nouveau coup de boutoir fragilisera leur autonomie financière et les conduira à dégrader la qualité de leurs politiques publiques.

Par exemple, le Département emploie des contrats aidés pour soutenir ses équipes sociales et éducatives éreintées par la précarisation des plus vulnérables et assurer un service de qualité dans les collèges. Plus de 60 emplois qui équivaudraient, s'ils étaient intégrés aux effectifs classiques, à un surcoût de masse salariale de 1,2M€/an ... dans le même temps où le Gouvernement appelle à la diminution des dépenses de fonctionnement pour poursuivre l'effort de redressement des comptes publics.

Conscients néanmoins de la nécessité de rechercher des solutions innovantes pour conforter l'emploi, nous vous exhortons à revoir la méthode sur les points suivants :

- Le calendrier : il nous semble que les solutions alternatives pour soutenir l'emploi doivent être construites, avant de supprimer les dispositifs existants. Aucun acteur économique ne peut s'adapter en moins d'un an à de tels bouleversements. La méthode employée du « fait accompli » est dangereuse et peu respectueuse des acteurs des territoires sommés de trouver des solutions dans la précipitation. En outre, le caractère rétroactif de la mesure met les collectivités et les associations dans une situation délicate à très court terme (rentrée scolaire) lorsqu'il s'agit de contrats qui ont été signés au cours de l'été, et qui nous engagent juridiquement. Nous vous demandons instamment, sur ce point, de permettre la régularisation des situations pour lesquelles les délais de traitement administratifs conduisent à des situations inextricables.

- L'étude d'impact préalable : Il nous semble fondamental d'identifier les secteurs dont la viabilité repose sur l'existence de ces emplois et de construire des alternatives. Des secteurs tels que l'action culturelle, la prise en charge de la dépendance des personnes âgées, la garde des jeunes enfants, l'agriculture, la lutte contre la précarité doivent faire l'objet d'une attention toute particulière, et être le sujet d'études conjointes avec les ministères concernés.

- Les alternatives : Des communes ardéchoises se sont mobilisées sur le territoire « 0 chômeur longue durée » et nous serions favorables à une multiplication des expérimentations de ce dispositif pour mieux mesurer ses effets sur l'emploi.

- Nous demandons la tenue d'états généraux de l'emploi davantage de nature à redynamiser notre économie que des mesures prises dans la précipitation et qui auront pour seule conséquence de faire tomber les derniers remparts contre la précarisation pour nombre de concitoyens et de sabrer le dynamisme de nos territoires ruraux.

Espérant que vous serez sensible à l'ensemble des arguments ci-dessus développés et tout particulièrement à l'écoute des élus locaux qui, au-delà de certaines divergences se retrouvent toujours sur l'essentiel, à savoir, l'intérêt des Ardéchoises et des Ardéchois, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Premier Ministre, en l'expression de notre haute considération.

**Hervé SAULIGNAC**  
Député de l'Ardèche

**Olivier DUSSOPT**  
Député de l'Ardèche

**Fabrice BRUN**  
Député de l'Ardèche

**Laurent UGHETTO**  
Président du Département  
de l'Ardèche

**Mathieu DARNAUD**  
Sénateur de l'Ardèche

**Maurice WEISS**  
Président de l'Association des  
Maires de l'Ardèche

**Jacques GENEST**  
Sénateur de l'Ardèche et Président de l'Association des  
Maires Ruraux de l'Ardèche

